

60

80 FEHAP
FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS



ÉDITO

par Antoine Dubout,
Président de la FEHAP

L'été 2016 est marqué par la poursuite des chantiers déjà engagés par la FEHAP tels que l'élaboration de ses propositions 2017-2022 destinées aux candidats à l'élection présidentielle, le suivi de l'application des dernières lois impactant nos secteurs d'activités (adaptation de la société au vieillissement et modernisation de notre système de santé) ainsi que l'accompagnement et le conseil traditionnels des adhérents sur tous les sujets les concernant. La fédération prépare actuellement la prochaine édition de son Congrès et son 80e anniversaire auquel j'espère vous voir activement participer via l'organisation de journées portes ouvertes dans vos établissements et services. Cette édition de la Lettre du Président me donne aussi l'occasion de vous communiquer les dernières informations relatives au champ de l'économie sociale et solidaire, notamment les nouvelles opportunités de financement ouvertes par la Caisse des dépôts.

Pour en savoir plus, rendez vous sur le portail internet de la FEHAP

La Lettre

du Président aux Présidents

BULLETIN BIMESTRIEL DESTINÉ AUX ADHÉRENTS DE LA FEHAP

▶ PLATEFORME 2017-2022 : LA CONSULTATION PARTICIPATIVE SE POURSUIT

Les 5 et 6 juillet derniers, s'est tenu à Saint-Germain-en-Laye, un séminaire où administrateurs et délégués régionaux de la FEHAP ont produit un intense travail de réflexion et déterminé les principaux axes de propositions de la plateforme politique 2017-2022 de la fédération.

« L'enjeu est de faire en sorte que la santé et les solidarités occupent toute la place qu'elles méritent dans la campagne électorale, et surtout, la dimension privée non lucrative que nous représentons. »

Antoine Dubout,
Président de la FEHAP

Ce séminaire vient clôturer une période de concertation entamée au mois d'avril 2016. Les instances nationales et régionales de la fédération ont toutes été mises à contribu-

tion, en commençant par les salariés de la FEHAP, réunis en séminaire au mois de mai 2016, afin d'assurer la cohésion autour d'un ambitieux projet ayant vocation à faire entendre la voix du secteur privé non lucratif de la santé et des solidarités lors des campagnes présidentielle et législatives 2017. La FEHAP a également consulté les personnalités qui ont fait, font et feront la santé et les solidarités de demain : économistes, anciens ministres, représentants d'usagers, etc.

Les propositions issues de ces nombreuses semaines de concertations et de consultations seront arrêtées lors du Conseil d'administration de la fédération, prévu le 5 octobre 2016, et feront l'objet d'une nouvelle phase de présentation et d'échange avec les adhé-

rents de la FEHAP lors d'un tour de France des régions par le Président et le Directeur général de la FEHAP, en octobre et novembre 2016.



Rendez-vous le 12 décembre 2016, au Conseil économique, social et environnemental, pour la conférence au cours de laquelle les propositions 2017-2022 de la FEHAP seront soumises aux représentants des principaux candidats.

▶ NE MANQUEZ PAS LE PROCHAIN CONGRÈS DE LA FEHAP !

Au programme, 4 conférences-phares consacrées aux nouvelles frontières de la protection sociale, à la co-construction des solidarités et de la démocratie en santé de demain, aux nouvelles lignes de l'engagement civique et bénévole et aux nouvelles technologies, ainsi que de nombreuses conférences-débats sur vos sujets de prédilection.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui en ligne sur www.fehap.fr ou en envoyant le bulletin d'inscription à inscription.congres@fehap.fr

1936 2016
41^{ème} Congrès FEHAP

80 ans à l'avant-garde de la santé et des solidarités

Focus vie associative

La FEHAP vous réserve des conférences-débat dédiées à la vie associative : l'une proposant d'échanger autour des repères éthiques de la fédération sur la laïcité, l'autre des éléments de réflexion sur les nouvelles formes de financements (plateformes en ligne, etc.).

L'engagement sera à l'honneur lors de cette édition du Congrès FEHAP avec la participation de 80 jeunes en service civique dans le réseau des adhérents de la fédération.

Le 21 avril 2016, le Conseil d'administration de la FEHAP, après avoir renouvelé son bureau, a procédé à l'élection des présidents des Commissions nationales de la fédération. C'est Philippe REMER, Administrateur de la FEHAP, qui continuera à présider la Commission vie associative dont voici la composition, arrêtée par le Conseil d'administration le 5 juillet :

Brigitte BRAME, Administrateur de la FEHAP (ARPIH)
Michel CARON, Administrateur de la FEHAP (ALEFPA)
Dominique ANDRÉ, Directeur général, Les Œuvres de Pen Bron
Jean-Marie DE JACQUELOT, Président, Association Marie Ange Mottier
Dominique DE COURCEL, Président, Hôpital Saint Jean
Adrien KERVILLA, Président, Fondation ILDYS
Philippe DEVAUX, Président, Association CRMC
Yves HEULIN, Association La Ronce
Guy ZOLGER, Président, Association du Centre de soins infirmiers de Colmar et alentours
Jean-Marie NASS, Président, Association l'Ermitage
Marie-Hélène GILLIG, Présidente, Fondation Vincent de Paul
Hugues DEVALONNE, Président, ALAGH
Jean Claude VIOLLET, Président, Association Ardevie

Pierre BATSCH, Président, HPM
Joseph CASILE, Président, Amiens Santé
Alain CHARTIER, Président, Association Soins et Santé
Yvan LELIEVRE, Président, Association Icaunaise d'Hygiène Populaire
Dominique SCHULZ, Président, Infirmerie Protestante
Nadine BARBOTTIN, Présidente, ASEI
Danièle BONADONA, Présidente, Algeei
Michel LE BOURDONNEC, Administrateur, Fondation ILDYS
Guy SEVOZ, Administrateur, Hadage
Jean SARREO, Administrateur, Fondation Saint Jean de Dieu
Christian BONNEAU, Administrateur, ARAR
Jean-Pierre MICHEL, Président, AHFC Saint Rémy
Françoise FROMAGEAU, Secrétaire nationale, Croix Rouge Française

ENTREPRISES DE L'ESS GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Le Conseil supérieur de l'ESS a adopté, le 14 juin 2016, le guide des bonnes pratiques auquel les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) devront se soumettre. Le document présente les conditions d'amélioration des bonnes pratiques des entreprises concernées. Le guide est construit en 8 catégories d'exigences : la gouvernance démocratique, la concertation autour de la stratégie d'entreprise, la territorialisation de l'activité économique et des emplois, la politique salariale et d'exemplarité sociale, le lien usagers / bénéficiaires / clients, le développement durable ainsi que l'éthique et la déontologie. Le guide fait

l'objet d'une obligation pour les entreprises de rendre des comptes sur le suivi des obligations chaque année en Assemblée générale.

Le document doit être expérimenté auprès d'une vingtaine de structures, « principales têtes de réseau et plusieurs entreprises », qui se seraient portées volontaires pour appliquer le guide. Ces dernières pourront faire remonter leurs propositions d'adaptation au conseil en décembre 2016. Le guide devrait ensuite être déployé, dès juin 2017, dans les structures de plus de 250 salariés et, à compter de 2018, sur l'ensemble des entreprises.

La plupart des recommandations font déjà l'objet d'exigences réglementaires dans le cadre des normes qualité ou RH applicables à notre secteur – ce qui atteste bien de l'appartenance des structures adhérentes à la FEHAP au champ de l'ESS depuis de longues années, non seulement par le statut, mais par les exigences formalisées autour de leurs activités, issues d'une culture déjà ancienne de solidarité concrète.

Pour en savoir plus : www.fehap.fr

CAISSE DES DÉPÔTS : UN FONDS DE 100 M€ POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESS

« NovESS », le nouveau fonds d'investissement de la Caisse des dépôts, compte atteindre 100 millions d'euros d'ici cinq ans afin de soutenir le développement des structures relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ce dispositif, présenté le 28 juin dernier, a pour objectif d'encourager l'innovation et de soutenir la transition et le changement d'échelle de l'ESS. Plusieurs acteurs privés et publics coopèrent, dont BNP Paribas et BNP Paribas Cardif, le Crédit coopératif, l'Ircantec, la Mutuelle nationale territoriale et CNP Assurances. La gestion du fonds est confiée à la société Mandarinne Gestion, spécialisée

dans les actions européennes cotées, et au Comptoir de l'innovation. Ce fonds couvre le périmètre de la Loi ESS du 31 juillet 2014, c'est-à-dire les associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales avec une « couverture sectorielle prédominante sur le social, le médico-social et la transition énergétique ». Il a notamment pour ambition d'aider les entreprises de l'ESS, secteur en croissance, à régler leurs difficultés financières (manque récurrent de financements, fort endettement, faiblesse des fonds propres).

« Le Fonds ciblera prioritairement les associations et entreprises sociales porteuses de projets de grande envergure (investissements compris entre 1 M€ et 5 M€). Il interviendra également pour faire émerger des projets innovants à forte valeur ajoutée, « futures pépites », et des projets en phase d'accélération (investissements compris entre 100 K€ et 500 K€). »

Pour en savoir plus : www.fehap.fr et www.caissedesdepots.fr

Qu'est-ce que le HCVA ?

Le Haut Conseil à la vie associative (HCVA) est une instance de consultation et d'expertise placée auprès du Premier ministre, créée par décret n° 2011-773 du 28 juin 2011. Présidé par le Premier ministre ou en son absence par le ministre chargé de la vie associative, le HCVA compte trente membres nommés pour une durée de cinq ans par le Premier ministre sur proposition du ministre chargé de la vie associative. Le Haut Conseil à la vie associative est saisi des projets de lois et de décrets comportant des dispositions spécifiques relatives au financement, au fonctionnement ou à l'organisation de l'ensemble des associations. Il peut également être consulté sur des sujets spécifiques à la demande de l'autorité administrative et s'autosaisir de toute question relative aux associations.

Patrick Kanner, Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports a sollicité le Haut Conseil à la vie associative pour mener une réflexion sur la notion d'intérêt général attachée aux associations. Un rapport lui a été remis le 25 mai 2016. Ce document s'attache à clarifier la notion d'intérêt général. En s'appuyant sur des travaux antérieurs et des auditions, le Haut conseil a retenu un faisceau d'indices et de critères permettant de définir l'intérêt général d'un organisme et de ses activités.

Le rapport propose trois scénarii pour une reconnaissance harmonisée de la qualité d'intérêt général.

- La qualité d'intérêt général pourrait être reconnue par un « avis émis par une commission composée de façon plurielle (différentes administrations, associations,

collectivités territoriales) ; il pourrait être recouru aux commissions départementales de la jeunesse, des sports et de la vie associative ou aux commissions régionales consultatives du fonds de développement de la vie associative dont la compétence et la composition pourraient être révisées. Celles-ci pourraient être saisies par une association ou une administration. Ces avis s'imposeraient à tous et pourraient faire l'objet d'un recours devant une commission nationale. Ce premier scénario est particulièrement soutenu par le Haut conseil.

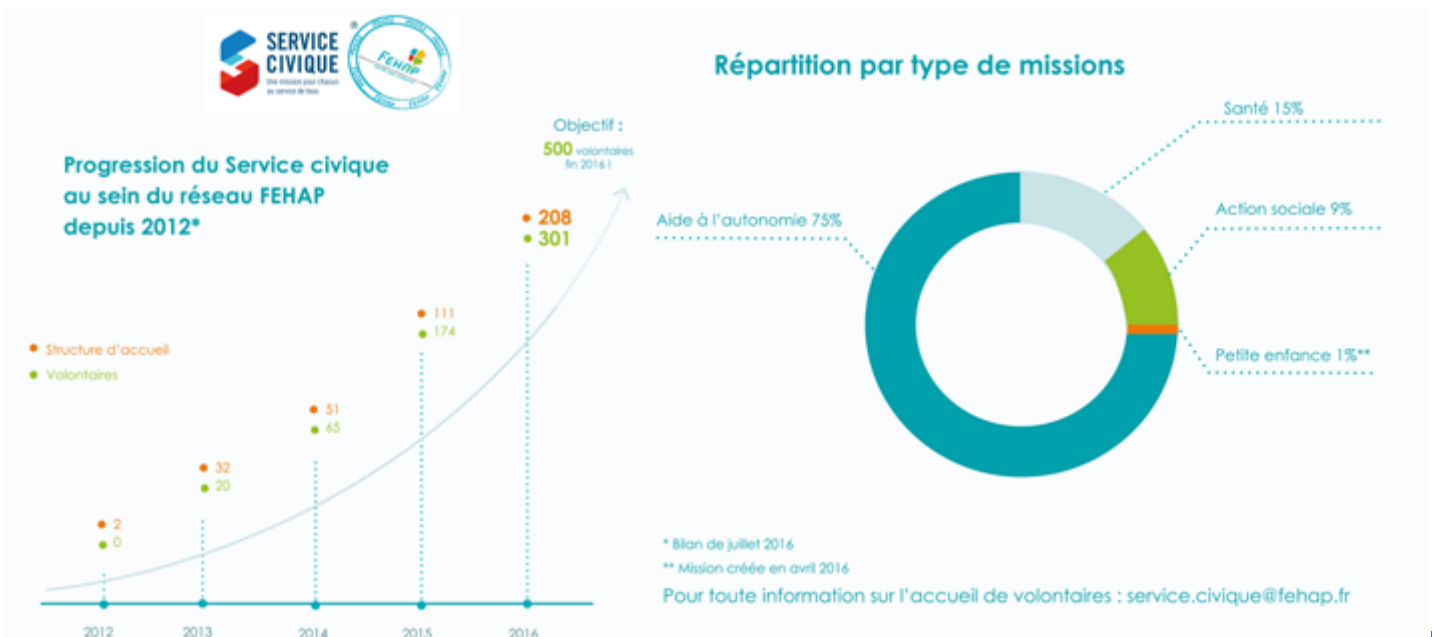
- Le second scénario consiste à mettre en place un service compétent dans le cadre de l'examen d'une demande et après avis de l'ensemble des administrations concernées par cette demande.

- La dernière proposition permettrait à une association de former un recours devant une commission habilitée et composée selon les mêmes modalités que dans le premier scénario, à l'occasion de la contestation par l'administration de l'intérêt général d'une association.

La FEHAP regrette de ne pas voir au sein de ce rapport une prise en compte explicite des activités sanitaires et médico-sociales de ses adhérents et de la spécificité de leur position par rapport aux autres activités associatives, au regard de leur double comparaison avec des activités publiques, d'une part, et privées lucratives, d'autre part. La FEHAP a donc écrit au HCVA pour rencontrer prochainement ses membres, afin de mieux faire valoir cette spécificité dans leurs futurs travaux.

SERVICE CIVIQUE

DE PLUS EN PLUS DE JEUNES VOLONTAIRES DANS LE RESEAU FEHAP





« JOURNÉES PORTES OUVERTES » DES ÉTABLISSEMENTS FEHAP

INSCRIVEZ-VOUS ET REJOIGNEZ LES NOMBREUX PARTICIPANTS !

À l'occasion de son 80e anniversaire, célébré cette année, la FEHAP propose à ses structures adhérentes une opération Journées Portes Ouvertes, levier de visibilité pour le secteur privé non lucratif de la santé et des solidarités.

L'enjeu de cette opération est de proposer au public de découvrir les activités des établissements et services ainsi que leurs innovations, de visiter les lieux, de rencontrer les professionnels et d'échanger avec eux.

Les Journées Portes Ouvertes se dérouleront durant la semaine du 28 novembre au 5 décembre 2016, la date officielle de création de

la FEHAP étant le 1er décembre 1936. De nombreux adhérents sont déjà mobilisés autour de cette opportunité de valorisation de leur structure.



Rejoignez-les ! La fédération met un guide à votre disposition ainsi que de nombreux supports afin de vous aider à communiquer sur

vos journées avant et après celle-ci et à l'organiser (affiche et flyer personnalisables, logo et bannière, modèle de courrier d'invitation, formulaire « visiteurs » et questionnaire bilan).

Adhérents FEHAP, ouvrez vous aussi les portes de vos établissements et services ! Contactez les chargés de missions de vos régions et rendez-vous sur www.fehap.fr, « événements ».

AGENDA

27 ET 28 SEPTEMBRE 2016 : La FEHAP tiendra un stand au Salon Jeunes d'avenir Porte de la Villette, Paris

28 SEPTEMBRE 2016 : Colloque « Vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap : de la norme juridique aux questionnements éthiques et pratiques en France et en Europe », organisé par l'Institut de formation supérieure des cadres dirigeants (IFSCD) de la FEHAP et le Centre Droit et Santé de l'Université de Montpellier 1.
16, rue cardinal de Cabrières, Montpellier

19 OCTOBRE 2016 : Forum des associations. La FEHAP sera partenaire associé de cet événement, après avoir été présente pour la 1ère

fois en 2015. La fédération y organisera une conférence thématique sur l'innovation.
Palais des Congrès, Porte Maillot, Paris

15, 16 ET 17 NOVEMBRE 2016 : Salon des services à la personne, Silver Economy expo et Solulo
Pour la 4e année consécutive, la FEHAP sera partenaire.
Porte de Versailles, Paris

1ER DÉCEMBRE 2016 : Créée le 1er décembre 1936, la FEHAP fêtera ses 80 ans

DU 28 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2016 : « Journées Portes Ouvertes » dans les établissements adhérents FEHAP dans le cadre de la célébration des 80 ans de la fédération

12 DÉCEMBRE 2016 : Conférence-débat autour des propositions 2017-2022 de la FEHAP
Conseil économique, social et environnemental (Paris 16e)

13 ET 14 DÉCEMBRE 2016 : 41e Congrès de la FEHAP sur le thème : « 1936-2016 : Quarantevingts ans à l'avant-garde de la santé et des solidarités. Regards sur le passé. Visions du futur ».
Palais des Congrès, Porte Maillot, Paris

29 MARS 2017 : Assemblée générale 2016
Cité Universitaire internationale, Paris

LES PROCHAINES FORMATIONS VIE ASSOCIATIVE

2016

L'administrateur, garant de bienveillance des usagers : **29 et 30 septembre**
Les fonds de dotation pour financer de nouveaux projets : **20 octobre**

2017

Être administrateur : enjeux et responsabilités du bénévolat de gouvernance : **7 et 8 novembre**

L'administrateur, garant de la bienveillance des usagers : **26 et 27 septembre**

La responsabilité sociétale des organisations : **29 et 30 novembre**

Le statut juridique futur de votre organisme (association, fonds de dotation ou fondation) : **7 février**

Fusion, reprise ou cession d'activité : stratégie et mise en œuvre : **7 et 8 juin**

8e Université de Printemps des Administrateurs : **28 mars**

Projet associatif et regroupement : à déterminer

Rendez-vous sur www.fehap.fr, Formation, Vie associative

POUR EN SAVOIR PLUS :

Internet : www.fehap.fr

Fil twitter : @FEHAP_actu

Directeur de publication : Yves-Jean Dupuis
Responsable des publications : Jeanne Chabbal
Comité de rédaction : Jeanne Chabbal, Judith Guer, Alice Casagrande, Coralie Cuif
Graphisme : Jodie Delfour Barsacq
Photos : FEHAP
Imprimerie : ESAT OHT, 01.42.88.02.34
Diffusion gratuite - ISSN en cours
FEHAP : 179, rue de Lourmel
75 015 Paris
Tél. : 01 53 98 95 00